

# Une centrale solaire géante s'érige sur l'ex-base aérienne de Marville

by Les Echos - lundi, août 24, 2020

<http://correspondances.fr/une-centrale-solaire-geante-serige-sur-lex-base-aerienne-de-marville/>

Deux opérateurs se partagent l'installation de 364.000 panneaux qui placeront le site meusien parmi les plus grandes installations photovoltaïques de France.



La reconversion en parc solaire de l'ancienne base aérienne de Marville, dans le nord de la Meuse, est lancée. Le développeur des Alpes-Maritimes Third Step Energy (TSE) et l'allemand Enerparc partagent ce chantier. Mais les deux producteurs d'énergie synchronisent leurs travaux pour mettre en service d'ici à février 2021 la deuxième plus grande centrale photovoltaïque de France métropolitaine.

## Cent millions d'euros

Sur la partie ouest du site de 155 hectares, TSE a confié à Spie l'installation de 164.000 panneaux, dont certains seront dotés d'une technologie bifaciale encore peu usitée. L'entreprise creuse actuellement les tranchées de raccordement. Sur la façade est, Bouygues, mandaté par Enerparc, installe progressivement 200.000 modules solaires classiques qui seront raccordés par la suite. La centrale présentera une puissance installée de 152 MWC (Mégawatt-crête) pour une production totale de 156 000MWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 23.000 habitants. L'investissement, réparti à parts presque égales entre les deux opérateurs, se situe aux alentours de 100 millions d'euros.

## Cinquante ans de déshérence

Occupée par les forces aériennes canadiennes de 1955 à 1967, l'ancienne base de l'Otan n'accueillait plus guère d'activité depuis un demi-siècle.

## Une décennie d'attente

Propriétaire du site depuis 2006, l'intercommunalité espérait voir s'y implanter le projet solaire présenté par Neoen . Mais l'engagement de cette filiale de Direct Energie dans la centrale de Cestas (Landes), qui constitue à ce jour la plus grande centrale de France métropolitaine, a ralenti le projet meusien.

L'expiration des délais, puis la révision à la baisse des tarifs de rachat de l'énergie solaire, a prolongé l'attente d'une dizaine d'années. Retenus en deux temps par la Commission de régulation de l'énergie en 2019, TSE et Enerparc ont dû dépolluer des terrains encombrés de débris et de munitions datant de la Première Guerre mondiale.

### **Un millier de moutons**

La communauté de communes de Montmédy percevra durant quarante ans un loyer annuel de 400.000 euros, auxquels s'ajoutera près de un million d'euros de taxes perçues par le conseil départemental et les communes de Marville et d'Iré-le-Sec. Pâturé par un millier de moutons, le site bénéficiera d'un plan de soutien à la biodiversité que STE engage hors obligation légale pour une durée de trente ans.